

Après examen en Commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023, comme ci-après :

- CANTINE SCOLAIRE :

QF	0 à 800	801 à 1 200	1 201 et plus
Tarif A : repas enfant	0. 95 €	1.00 €	3. 15 €

Tarif B : repas adulte <i>(réservé aux employés municipaux et associations communales)</i>	6.30 €/repas
Tarif C : Foyer de vie de Louradou	5.65 €/repas
Tarif D : Foyer Olmet	5.10 €/repas

- GARDERIE :

Tarif A Matin : 7,50 €/mois

Tarif B Soir : 12,00 €/mois

Tarif C Mercredi matin :

QF	0 à 800	801 à 1 200	1 201 et plus
Tarifs	3,20 €	3.70 €	4,20 €

- LOCATION SALLE POLYVALENTE : (Augmentation 5 %)

MANIFESTATIONS	COMMUNE	EXTERIEUR	
Concours de belote, quine	37 €	200 €	
Réunion		Semaine 85 €	Week-end 170 €
Arbre de Noël	37 €	220 €/jour – 380 €/ 2 j.	
Repas	160 €	420 €	
Apéritif	95 €	240 €	
Exposition, cinéma	42 € + 16 €/j. au-delà de 4 jours	125 € + 32 €/j. au-delà de 4 jours	
Manifestations à but lucratif ou activités commerciales	420 €	630 €	
Associations 5 locations gratuites/an (sauf nettoyage) Gratuit en semaine (du lundi au jeudi)	37 €		
Nettoyage salle polyvalente (obligatoire si repas) : 90 €			

- LOCATION MAISON DU BIEN VIVRE :

MANIFESTATIONS	COMMUNE		EXTERIEUR
	SALLE RESTAURANT	SALLE DE REUNION	SALLE DE REUNION
Réunion		Gratuit	85 €
Repas	85 €		
	160 € les 2 salles		
Apéritif	85 €		
Associations communales	5 locations gratuites/an Au-delà 35 €	5 locations gratuites/an Au-delà 35 €	
FRAIS DE NETTOYAGE (Obligatoire)	59 €	59 €	59 €
Les 2 salles	90 €		

Pas de location pour des soirées festives (anniversaires, mariages, fiançailles, bal, etc...)

→ Pour la location de ces deux salles un chèque caution de 1000 € sera demandé à l'ordre du Trésor Public.

Le nettoyage de ces deux salles sera effectué par une entreprise habilitée par la Mairie.

- CIMETIERE : Inchangé

- . Concession cinquantenaire renouvelable : **50,00 € le m²**
- . Case columbarium trentenaire renouvelable : **335,00 €**
- . Dispersion des cendres : **60,00 €**

- TARIF HORAIRE : TRAVAUX POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS : Inchangé

. Tarif horaire de main d'œuvre concernant des travaux réalisés par le personnel communal pour le compte de particuliers : **45,00 €**. Ces prestations pour le compte de tiers ne seront exécutées qu'en cas d'urgence et sur demande exceptionnelle.

- . Tarif horaire d'intervention personnel communal et matériel mécanisé pour déneigement : **65,00 €**

TRANSPORT SCOLAIRE : 14,00 €/mois et par enfant

- **TRANSPORT CENTRE SOCIAL : 25,00 €/semestre et par enfant (facturé en 2 fois) Inchangé**

- LOCATION CHAPITEAU : Inchangé

- . Associations communales : **5 prêts gratuits par an** (90,00 € au-delà)
- . Particuliers Commune : **130,00 €** (location uniquement sur le territoire de la Commune. Caution : 200,00 €)
- . **50,00 €** forfait montage, si réalisé par la Commune.

- PUBLICITE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL : Inchangé

- pavé 90 x 40 : **42 €**
- pavé 90 x 85 : **68 €**
- pavé 190 x 40 : **68 €**
- pavé 190 x 85 : **110 €**
- page entière : **300 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les tarifs municipaux 2023.